



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 05 juin 2020

INVESTISSEMENTS D'AVENIR | LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS SUR L'HYBRIDATION DES FORMATIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Afin de faire face à la situation inédite que connaît la France et d'accompagner au mieux les établissements d'enseignement supérieur pour la rentrée 2020, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement, annoncent le lancement d'un appel à projets « Hybridation des formations », financé par le Programme d'investissements d'avenir, soutenant des projets entre 1 M€ et 5 M€.



La crise sanitaire actuelle et ses impacts sur la rentrée 2020 nécessitent de repenser l'intégralité des modes d'enseignement pour concourir à la réussite des étudiants, peu habitués à ces modalités de formation, et pour permettre le développement de nouvelles compétences pédagogiques numériques pour les enseignants.

L'appel à projets « Hybridation des formations » répondra à deux cas de figure :

- L'extension du champ d'action et ou le soutien supplémentaire à des projets d'ores et déjà sélectionnés dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir en matière d'enseignement supérieur et de recherche (principalement les NCU, IDEFI/IDEFI-N, DUNE ou Disrupt Campus) ;
- La détection puis le soutien à des initiatives qui n'ont pas encore fait l'objet d'une labellisation PIA mais qui visent à accompagner la transformation numérique de l'enseignement supérieur en enrichissant les modes traditionnels d'enseignement.

Dans les deux cas, il s'agit d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur pour **réussir cette rentrée** dans les meilleures conditions possibles et de soutenir financièrement le développement de cursus diplômant complet, à partir de **ressources pédagogiques mutualisées et modulaires** qui permettront aux étudiants en formation initiale comme en formation continue de construire leurs parcours de formation.

Qu'ils s'appuient sur un projet déjà soutenu dans le cadre du PIA ou non, les établissements et leurs partenaires du secteur de la *EdTech* devront **faire la démonstration**, d'une part, **de leur capacité à mettre en œuvre une transformation pédagogique et numérique** et, d'autre part, **de l'efficacité de leur modèle d'organisation pédagogique hybride**. Cette démonstration se traduira par la **création de solutions de formation à distance ou hybrides** pour la rentrée 2020-2021 ou en flux tendu pendant l'année pour une utilisation en 2020-2021.

Il s'agira également d'accompagner en priorité la **création de modules de formation pour le premier cycle post-bac**, que celui-ci soit proposé par les universités (licences, licences professionnelles, DUT) ou les écoles (premier cycle préparatoire). Pour ces dernières, seules les préparations à des formations bénéficiant d'une reconnaissance de l'Etat (visa ou grade) seront éligibles au dispositif.

La sélection de ces projets se fera **à travers un dialogue** pour valider et accompagner la démarche des porteurs de projet et de leurs partenaires publics ou privés (EdTech) : les établissements devront rédiger une note synthétique de 10 pages faisant état de leur capacité à respecter le cahier des charges de l'appel à projets et précisant si les projets reposent ou non sur un objet d'excellence déjà sélectionné. Le comité de sélection constitué par l'Agence nationale de la recherche (ANR) animera ce dialogue afin d'affiner les besoins des établissements, de vérifier leur capacité à enrichir les ressources pédagogiques déjà disponibles et à rendre les dispositifs les plus efficaces possibles.

Les dossiers sont attendus pour début juillet, afin de permettre le soutien et la mise en œuvre des différents projets dès la rentrée de septembre.

Le cahier des charges de l'appel à projets et les documents associés seront mis en ligne sur le site de l'ANR à l'adresse suivante : <https://anr.fr/NCU3-2020>

Contacts presse

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
01 55 55 84 24
secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement
01 42 75 64 58
lucas.tourny@pm.gouv.fr
